

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 07 mars 2022 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19h00 par visioconférence.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie  
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier  
Claude Paulin  
Alexandre Roy  
Michel Frappier  
René Lapierre

La directrice générale et greffière-trésorière Sylvie Champagne

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il n'y a pas de personne présente à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Adam Rousseau, souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\* **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

\*\*\* Monsieur le maire, Adam Rousseau demande aux élus de s'identifier.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

\*\*\* La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy.

- 1.0 Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire ;
- 2.0 Régularité, convocation, constat de quorum, délibération et vote;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal du 07 février 2022;
  - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 07 février 2022;
- 5.0 MRC :
  - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 16 février 2022;
- 6.0 Correspondance:
  - 6.1 Proclamation année du jardin 2022;
  - 6.2 Annulation de frais d'intérêts;
  - 6.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
  - 6.4 Adoption du bordereau de correspondance du 31 janvier au 25 février 2022;
- 7.0 Administration générale :

- 7.1 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 7.2 Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec;
- 7.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers;
- 7.4 Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux;
- 7.5 Solde disponible au règlement d'emprunt 2020-260;
- Info 7.6 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 28 février 2022;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
  - 9.1 Rapport annuel 2021 en matière de sécurité incendie;
  - 9.2 Éclairage public;
- 10.0 Travaux publics :
  - 10.1 Financement temporaire affecté au règlement 2021-274;
  - 10.2 Programme d'aide à la voirie locale;
  - 10.3 Offre de services professionnels – programme d'aide à la voirie locale;
  - 10.4 Appel d'offres public – travaux de voirie et de pavage sur les rangs 2 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale;
  - 10.5 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 500 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale;
  - 10.6 Dépôt et présentation d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 500 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale;
  - 10.7 Appel d'offres public – travaux d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue du Parc;
  - 10.8 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 550 000\$ pour des travaux d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue du Parc dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;
  - 10.9 Dépôt et présentation d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 550 000\$ pour des travaux d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue du Parc dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;
  - 10.10 Rechargement de gravier ;
  - 10.11 Achat de membrane;
  - 10.12 Balayage des rues;
  - 10.13 Abat poussière;
  - 10.14 Débroussaillage et fauchage;
  - 10.15 Scellement de fissures;
  - 10.16 Dalle de béton ;
  - 10.17 Achat de lames et sabots;
  - 10.18 Décompte numéro 6 – construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation en béton;
- 11.0 Hygiène du milieu :
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
  - 12.1 Adoption du règlement numéro 2022-278 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2010-116 et ses amendements afin d'assurer la concordance au règlement modifiant le plan d'urbanisme 2010-115 touchant les zones prioritaires d'aménagement et différées, d'autoriser l'usage spécifiquement autorisé « service de garde à l'enfance » dans la zone I-4 et de permettre le groupe d'usages « établissement lié à l'éducation » dans la zone P-2;
  - 12.2 Remboursements 2022 – programme de revitalisation;
  - 12.3 Dérogation mineure 2022-01-0001;
- 13.0 Loisirs et culture:
  - 13.1 Embellissement et entretien paysager;

- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Levée ou ajournement de la séance;

**053-03.2022 2.0 RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM, DÉLIBÉRATION ET VOTE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2021-090 du 20 décembre 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence.

**ADOPTION : 6 POUR**

**054-03.2022 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTION : 6 POUR**

**055-03.2022 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 FÉVRIER 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 07 février 2022 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 07 février 2022 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

**\*\*\* 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 07 FÉVRIER 2022**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

**\*\*\* 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 16 FÉVRIER – MRC**

Monsieur le maire résume le dossier des bacs de styromousse et la demande de conserver le nom de l'Estrie.

**056-03.2022 6.1 PROCLAMATION ANNÉE DU JARDIN 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** l'*Année du jardin 2022* marque et célèbre le centenaire du secteur de l'horticulture du Canada ;

**CONSIDÉRANT QUE** les jardins et le jardinage contribuent à la qualité de vie des citoyens de notre municipalité et de nos communautés en créant des endroits sains pour rassembler les gens et faciliter l'inclusion sociale ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'*Année du jardin 2022* mettra en valeur et célébrera l'importante contribution des jardinières et jardiniers, de nos organisations locales de jardinage, des professionnels de l'horticulture et des entreprises horticoles locales qui contribue à la culture jardin et l'expérience jardin de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les jardins et le jardinage nous ont aidés à relever les défis sans précédent de la pandémie COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les *Fleurons du Québec* et Collectivités en fleurs en collaboration avec le *Conseil canadien du jardin*, invitent toutes les municipalités à célébrer l'*Année du Jardin 2022*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton proclame 2022, Année du jardin en célébration de la contribution des jardins et du jardinage au développement de notre pays, notre municipalité et à la vie de nos citoyens et citoyennes en termes de santé, de qualité de vie et de défis environnementaux;

**QUE** le samedi précédant la Fête des Pères, le 18 juin en 2022, soit reconnu comme la Journée du jardin à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton comme legs de l'*Année du jardin 2022* du Canada;

**QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton s'engage à être une Ville amie du jardin qui appuie le développement de sa culture jardin ;

**ET QUE** cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union municipale du Québec.

**ADOPTION : 6 POUR**

**057-03.2022 6.2 ANNULATION DE FRAIS D'INTÉRÊTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance de la correspondance du 21 février 2022 du client 659 quant à une facture émise le 15 septembre 2020 pour la fourniture d'un ponceau;

**CONSIDÉRANT QUE** le client a remis à la Municipalité un ponceau comparable le 22 décembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale greffière-trésorière à annuler les intérêts en lien avec la facture 202017280 du 15 septembre 2020.

**ADOPTION : 6 POUR**

**058-03.2022 6.3 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LBGT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

**CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l’unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton proclame le 17 mai « Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie » de souligner cette journée en tant que telle.

**ADOPTION : 6 POUR**

**059-03.2022 6.4 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 31 JANVIER AU 25 FÉVRIER 2022**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l’unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 31 janvier au 25 février 2022.

**ADOPTION : 6 POUR**

**060-03.2022 7.1 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D’UN PROJET DE RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Monsieur le Conseiller Claude Paulin donne avis de motion qu’à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement 2022-283 édictant le code d’éthique et de déontologie des employés municipaux.

Monsieur le Conseiller Claude Paulin présente et résume le projet de règlement comme suit : il vise à assurer l’adhésion explicite des employés d’une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d’éthique, de prévoir l’adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d’application et de contrôle de ces règles ;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d’alléger la procédure d’adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et déposée le tout conformément à la loi.

Copie dudit règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies seront disponibles pour consultation à la salle du conseil préalablement à l'assemblée où son adoption sera prévue.

**061-03.2022 7.2 CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et la directrice des services municipaux et des communications à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec les 15, 16 et 17 juin 2022 ;

**QUE** les frais d'inscription de 619,72\$ incluant les taxes par inscription soient assumés par la municipalité et que les frais afférents leurs soient remboursés.

**ADOPTION : 6 POUR**

**062-03.2022 7.3 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a préparé un état mentionnant les personnes endettées envers la municipalité selon l'article 1022 du *Code municipal* ;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes ces personnes endettées ont été signifiées de leur situation présente par la municipalité et qu'aucune entente n'a été respectée ou convenue de leur part ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de la directrice générale concernant les personnes endettées envers la municipalité ;

**QUE** le conseil transfère ces dossiers pour réclamation à la MRC du Val-Saint-François, si les arrérages incluant les intérêts de ces comptes ne sont pas entièrement payés au plus tard le 10 mars 2022 ;

**QUE** le conseil de Saint-François-Xavier-de-Brompton mandate Madame Sylvie Champagne, directrice générale, représentante de la municipalité pour enchérir et/ou acquérir les immeubles au nom de la municipalité (article 1038 du code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 09 juin 2022 à 10h00 au siège social de la MRC du Val-Saint-François situé au 810 Montée du Parc à Richmond.

**ADOPTION : 6 POUR**

**063-03.2022 7.4 RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 2 713,00\$ doit être remis à la CARRA pour le financement du régime de prestations supplémentaires des élus municipaux pour l'année 2022 en référence à la facture PRPS0003426 de Retraite Québec en date du 09 février 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de cette facture au montant de 2 713,00\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

**064-03.2022 7.5 SOLDE DISPONIBLE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-260**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme de vérification comptable Raymond Chabot Grant Thornton confirme un surfinancement de 30 907,82\$ du dossier RIRL-2020-945 pour les travaux effectués sur une distance de 2,8 kms sur la rue de l'Église Est que l'on souhaite réserver au refinancement du règlement d'emprunt associé à ces travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter le solde disponible de 30 907,82\$ au refinancement du règlement 2020-260 décrétant une dépense et un emprunt de 2 100 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur une distance de 2,8 kms sur la rue de l'Église Est.

**ADOPTION : 6 POUR**

**\*\*\* 7.6 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 28 FÉVRIER 2022**

La directrice générale résume le rapport des activités de fonctionnement au 28 février 2022. Les revenus sont de 2 484 346,43\$ comparativement à un budget de 3 922 695,00\$. Les dépenses sont de 823 218,49\$ sur un budget de 3 551 945,00\$. Les immobilisations sont de 155 233,96\$ versus un budget de 275 750,00\$, ce qui représente un excédent de 1 505 893,98\$.

**\*\*\* 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions ont été reçues par courriel de Monsieur Sylvain Laroche qui questionne différents facteurs concernant les puits. Monsieur le maire et Monsieur le Conseiller Claude Paulin répondent.

**065-03.2022 9.1 RAPPORT ANNUEL 2021 EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec mandate la MRC du Val-Saint-François afin de remettre le rapport annuel en matière de sécurité et incendie :

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2021 préparé par la Régie intermunicipale service incendie région Windsor ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton doit compléter sa partie du rapport annuel en matière de sécurité en incendie 2021 et la transmettre à la MRC du Val-Saint-François ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner la transmission du rapport annuel en matière de sécurité incendie 2021 pour la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à la MRC du Val-Saint-François.

**ADOPTION : 6 POUR**

**066-03.2022 9.2 ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite ajouter de l'éclairage public aux endroits suivants : rue St-Pierre, chemin Robert et chemin Labrie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de la soumission du 02 mars 2022 de la compagnie Lignes Électriques FJS au montant de 3 580,00\$ excluant les taxes pour l'achat de quatre (4) nouvelles lumières de rue à être installées sur la rue St-Pierre (poteau H3UIT), sur le chemin Robert (poteau S602H près du numéro civique 115) et sur le chemin Labrie (poteau W403D face au numéro civique 331 et poteau XOB1B face au numéro civique 366) ;

**ET D'autoriser** le branchement final de ces quatre (4) nouvelles lumières par Hydro-Québec.

**ADOPTION : 6 POUR**

**067-03.2022 10.1 FINANCEMENT TEMPORAIRE AFFECTÉ AU RÈGLEMENT 2021-274**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu l'approbation du règlement 2021-274 décrétant une dépense et un emprunt de 1 050 000\$ pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation en béton ;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement par le ministère des Finances doit être effectué après le décompte final des travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 1093 du Code municipal, une municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de procéder à un financement temporaire au montant maximal de 750 000\$ auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François pour une période maximale de douze (12) mois au taux préférentiel ;

**ET QUE** le maire, Monsieur Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière, Madame Sylvie Champagne soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes.

**ADOPTION : 6 POUR**

**068-03.2022 10.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), dossier HCX34499 et s'engage à les respecter ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des

conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur le Maire, Adam Rousseau et Madame Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTION : 6 POUR**

**069-03.2022 10.3 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

**CONSIDÉRANT** la planification des travaux prévus en 2022 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels de EXP concernant les plans et devis et assistance technique pendant les travaux de voirie et de pavage sur les rangs 2 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services professionnels du 24 février 2022 de EXP au montant maximum de 28 500,00\$ excluant les taxes pour les plans et devis d'appel d'offres et assistance technique pendant les travaux de voirie et de pavage sur les rangs 2 ;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le programme d'aide à la voirie locale, dossier HCX34499.

**ADOPTION : 6 POUR**

**070-03.2022 10.4 APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR LES RANGS 2 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 069-03.2022 acceptant l'offre de services professionnels pour les plans et devis et services pendant les travaux de voirie et de pavage sur les rangs 2 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres public pour les travaux de voirie et de pavage sur les rangs 2 ;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le programme d'aide à la voirie locale, dossier HCX34499.

**ADOPTION : 6 POUR**

**071-03.2022 10.5 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 500 000\$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Monsieur le Conseiller René Lapierre qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement numéro 2022-284 décrétant

une dépense et un emprunt de 2 500 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, dossier HCX34499.

**072-03.2022 10.6 DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 500 000\$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller René Lapierre lors de la séance du 07 mars 2022 quant au projet de règlement 2022-284 décrétant une dépense et un emprunt de 2 500 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement se résume comme suit : il vise à autoriser une dépense et un emprunt de 2 500 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur une distance de 1 135 mètres sur le 2<sup>e</sup> rang Est et de 2 537 mètres sur le 2<sup>e</sup> rang est dont une partie des frais est admissible au programme d'aide à la voirie locale, dossier HCX34499; la différence supportée par les propriétaires de l'ensemble du territoire de la municipalité sur une période de vingt (20) ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est, par la présente, déposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, le projet de règlement 2022-284 décrétant une dépense et un emprunt de 2 500 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

**ADOPTION : 6 POUR**

**073-03.2022 10.7 APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU PARC**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du document préliminaire du 28 février 2022 de EXP, ingénieurs pour les plans et devis concernant des travaux d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue du Parc ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres public pour les travaux d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue du Parc ;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le programme TECQ 2019-2023.

**ADOPTION : 6 POUR**

**074-03.2022 10.8 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 550 000\$ POUR DES TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU PARC DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement numéro 2022-285 décrétant une dépense et un emprunt de 550 000\$ pour des travaux d'égout sanitaire et

de voirie sur une partie de la rue du Parc dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

**075-03.2022 10.9 DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 550 000\$ POUR DES TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU PARC DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy lors de la séance du 07 mars 2022 quant au projet de règlement 2022-285 décrétant une dépense et un emprunt de 550 000\$ pour des travaux d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue du Parc;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement se résume comme suit : il vise à autoriser une dépense et un emprunt de 550 000\$ pour des travaux d'égout sanitaire et de voirie 325 mètres sur une partie de la rue du Parc dont une partie des frais est admissible au programme d'aide TECQ 2019-2023; la différence supportée par les propriétaires de l'ensemble du territoire de la municipalité sur une période de vingt-cinq (25) ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est, par la présente, déposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy le projet de règlement 2022-285 décrétant une dépense et un emprunt de 550 000\$ pour des travaux d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue du Parc dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement et remis à tous les membres du conseil.

**ADOPTION : 6 POUR**

**076-03.2022 10.10 RECHARGEMENT DE GRAVIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu quatre (4) soumissions pour le rechargement de gravier, à savoir :

- Jim Coddington	10,85\$ la tonne
- Excavation R Toulouse & Fils Inc.	11,50\$ la tonne
- DJL, banc Côté	12,35\$ la tonne
- Sintra	11,80\$ la tonne

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil considère les remises effectuées par Excavation R. Toulouse et Fils Inc. dans le cadre des déclarations des carrières sablières au montant de 0,61\$ la tonne ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin d'accepter la soumission du 14 février 2022 de Excavation R. Toulouse & Fils Inc. au montant de 11,50\$ la tonne excluant les taxes pour la fourniture d'environ 3 500 tonnes métriques de granulats 0 ¾ avec 75% d'ardoise, soit un montant estimé de 40 250,00\$ excluant les taxes ;

**ET** d'autoriser l'embauche d'un surnuméraire pour la période du rechargement, si nécessaire.

Madame la Conseillère Cheryl Labrie et Monsieur le Conseiller Karl Frappier votent pour.

Messieurs les Conseillers Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre votent contre.

Monsieur le Conseiller Michel Frappier indique que le matériel cause des crevaisons.

Monsieur le Conseiller René Lapierre mentionne que le matériel est bon et mauvais.

**ADOPTION : REFUSÉ**

**077-03.2022 10.10 RECHARGEMENT DE GRAVIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu quatre (4) soumissions pour le rechargement de gravier, à savoir :

- Jim Coddington	10,85\$ la tonne
- Excavation R Toulouse & Fils Inc.	11,50\$ la tonne
- DJL, banc Côté	12,35\$ la tonne
- Sintra	11,80\$ la tonne

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 14 février 2022 de Jim Coddington au montant de 10,85\$ la tonne excluant les taxes pour la fourniture d'environ 3 500 tonnes métriques de granulat 0 ¾ avec 75% d'ardoise, soit un montant estimé de 40 250,00\$ excluant les taxes ;

**ET** d'autoriser l'embauche d'un surnuméraire pour la période du rechargement, si nécessaire.

**ADOPTION : 6 POUR**

**078-03.2022 10.11 ACHAT DE MEMBRANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour l'achat de membrane, à savoir :

. JU Houle	6 489,00\$ excluant les taxes
. Terraquavie	6 586,62\$ excluant les taxes

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** le nombre de mètres carrés par rouleau,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 03 février 2022 de la compagnie Terraquavie au montant de 6 586,62\$ excluant les taxes pour la fourniture de six (6) rouleaux de membrane à être installés en dessous du rechargement de gravier.

**ADOPTION : 6 POUR**



**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 03 février 2022 des Entreprises Philippe Berthelette au tarif de 93,00\$ l'heure excluant les taxes pour le débroussaillage des chemins Labrie, Salois, Robert, des rues de l'Église Est et Chabot ainsi que les rangs 5;

**ET** d'accepter la soumission du 09 février 2022 de Marc Morin au montant total de 2 850,00\$ excluant les taxes pour le fauchage des chemins municipaux et du site des étangs à la mi-juin 2022.

**ADOPTION : 6 POUR**

**082-03.2022 10.15 SCALLEMENT DE FISSURES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une (1) soumission pour le scellement de fissures ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers de retenir les services de la compagnie PermaRoute, selon leur soumission du 08 février 2022, pour effectuer du scellement de fissures sur environ 5 000 mètres linéaires au coût d'environ 8 250,00\$ excluant les taxes et incluant la mobilisation ;

**ET QUE** les zones à sceller seront confirmées à la fonte des neiges en incluant cependant le rang 7 en priorité.

**ADOPTION : 6 POUR**

**083-03.2022 10.16 DALLE DE BÉTON**

*Monsieur le Conseiller Michel Frappier mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet.*

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour la fabrication d'une nouvelle dalle de béton au garage municipal, à savoir :

. Constructions NTX Inc.	4 061,99\$ excluant les taxes
. Coffrage GD	6 626,00\$ excluant les taxes

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à la majorité des conseillers d'accepter les détails de la soumission du 21 décembre 2021 de la compagnie Constructions NTX Inc. au montant de 4 061,99\$ excluant les taxes pour la fabrication d'une dalle sur sol pour le réservoir de propane et la génératrice du garage municipal.

**ADOPTION : 5 POUR**

**084-03.2022 10.17 ACHAT DE LAMES ET SABOTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une (1) soumission pour l'achat de lames et sabots;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de la soumission 14876 du 14 février 2022 de la compagnie Robitaille Équipement Inc. au montant de 6 361,00\$ excluant les taxes pour l'achat de lames et sabots requis pour les équipements de déneigement.

**ADOPTION : 6 POUR**

**085-03.2022 10.18 DÉCOMPTE NUMÉRO 6 – CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ENTREPOSAGE DE SABLE ET SELS SUR FONDATION EN BÉTON**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 150-05.2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur au dossier recommande un sixième versement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 6 au montant de 3 739,26\$ incluant les taxes à la compagnie Construction Alain Morin inc., selon les détails du décompte progressif numéro 6 du 02 mars 2022 pour les travaux de construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation en béton;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2021-274 décrétant une dépense et un emprunt de 1 050 000\$ pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation en béton.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**11.0 HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun sujet.

**086-03.2022 12.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-278 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2010-116 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 2010-115 TOUCHANT LES ZONES PRIORITAIRES D'AMÉNAGEMENT ET DIFFÉRÉES, D'AUTORISER L'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ « SERVICE DE GARDE À L'ENFANCE » DANS LA ZONE I-4 ET DE PERMETTRE LE GROUPE D'USAGES « ÉTABLISSEMENT LIÉ À L'ÉDUCATION » DANS LA ZONE P-2**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

**CONSIDÉRANT** qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a modifié son plan d'urbanisme pour effectuer un transfert entre les zones prioritaires d'aménagement et les zones d'aménagement différées et qu'il est nécessaire d'assurer la concordance en modifiant le règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que ce transfert entre les zones prioritaires d'aménagement et les zones d'aménagement différées a pour but de modifier la zone P-2 à même une partie des zones Rd-5 et Rd-10;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'usage spécifiquement autorisé « service de garde à l'enfance » dans la zone I-4;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin de permettre le groupe d'usages « établissement lié à l'éducation » dans la zone P-2;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT** que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur le Conseiller Karl Frappier lors de la session du 17 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de commentaires écrits portant sur le sujet a été tenu du 18 janvier au 07 février 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun commentaire écrit n'a été reçu;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'il a été approuvé par les personnes habiles à voter le 28 février 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le second projet de règlement numéro 2022-278 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit;

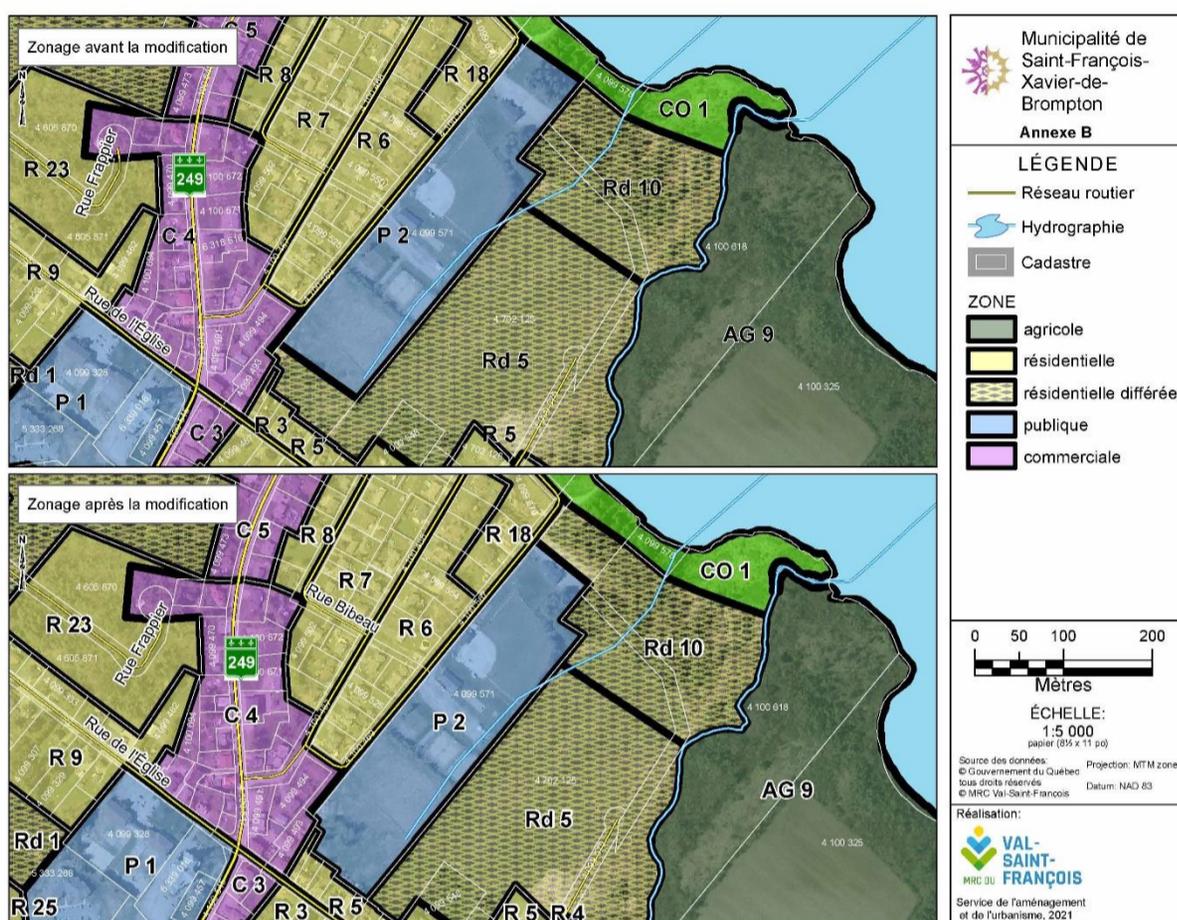
### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2**

Le plan de zonage SFX-Z-01-2011 faisant partie intégrante du règlement de zonage 2010-116 est modifié tel de la manière suivante :

- Par l'agrandissement de la zone P-2 à même une partie de la zone Rd-5 tel que présenté ci-dessous à l'annexe B :
- Par l'agrandissement de la zone Rd-10 à même une partie de la zone P-2 tel que présenté ci-dessous à l'annexe B :



### Article 3

L'article 7.4 du règlement de zonage 2010-116 portant sur la grille des usages et des constructions autorisés par zone est modifié de la manière suivante :

- par l'ajout, dans la section des usages et constructions spécifiquement autorisés par zone et ce, pour la zone I-4, de l'usage spécifiquement autorisé « service de garde à l'enfance »;
- par l'ajout d'un « X » au croisement de la colonne correspondant à la zone I-4 et de la ligne correspondant à l'usage spécifiquement autorisé « service de garde à l'enfance » afin d'autoriser cet usage dans cette zone.

### Article 4

L'article 7.4 du règlement de zonage 2010-116 portant sur la grille des usages et des constructions autorisés par zone est modifié de la manière suivante :

- par l'ajout d'un « X » au croisement de la colonne correspondant à la zone P-2 et de la ligne correspondant au groupe d'usages « Établissement lié à l'éducation » afin d'autoriser ce groupe d'usages dans cette zone.

### Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTION : 6 POUR**

\_\_\_\_\_  
Adam Rousseau, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne, directrice générale  
greffière-trésorière

**087-03.2022 12.2 REMBOURSEMENTS 2022 – PROGRAMME DE REVITALISATION**

**CONSIDÉRANT** les termes du règlement 2008-94 décrétant l’instauration d’un programme de revitalisation à l’égard de certains secteurs de la municipalité, lequel règlement est entré en vigueur le 10 juillet 2008 ;

**CONSIDÉRANT** les termes du règlement 2013-163 décrétant l’instauration d’un programme de revitalisation à l’égard de certains secteurs de la municipalité, lequel règlement est entré en vigueur le 14 mai 2013 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires des nouvelles résidences construites au 87, 89 et 92 rue St-Pierre, 134 rue Principale et 317 rue Paquet bénéficient de ce programme pour la troisième et dernière année;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires des nouvelles résidences construites au 220 rue Danny, 80, 96 et 100 rue St-Pierre bénéficient de ce programme pour la deuxième année ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l’unanimité des conseillers d’autoriser pour l’année 2022, le remboursement de 30% des taxes foncières aux propriétaires des bâtiments du 87 (774,60\$), 89 (510,51\$), 92 rue St-Pierre (285,51\$), 134 rue Principale (1 810,55\$) et 317 rue Paquet (893,09\$) ;

Le remboursement de 60% des taxes foncières aux propriétaires des bâtiments du 220 rue Danny (1 511,48\$), 80 (1 194,72\$), 96 (1 058,74\$) et 100 rue St-Pierre (677,14\$).

**ADOPTION : 6 POUR**

**088-03.2022 12.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-01-0001**

**CONSIDÉRANT QUE** les copropriétaires du lot 4 099 065, désirant être propriétaire unique de chacun de leur lot, ont déposé une demande de dérogation mineure en référence à l’article 5.12 du règlement de lotissement concernant la largeur du terrain dont la norme est de 45,7 mètres et les faits de 41,59 mètres ;

**CONSIDÉRANT QU’**en acceptant cette dérogation mineure, le résidu devient non conforme à la norme de 45,7 mètres et les faits de 35,64 mètres selon l’article 5.11 du règlement de lotissement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d’urbanisme, lors de sa séance du 09 décembre 2021, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de la refuser parce que toutes les options n’ont pas été étudiées et présentées ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l’avis public du 10 février 2022, aucune personne n’intervient relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du plan déposé au dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal refuse la présente demande de dérogation mineure 2022-01-0001.

**ADOPTION : 6 POUR**

**089-03.2022 13.1 EMBELLISSEMENT ET ENTRETIEN PAYSAGER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite poursuivre ses actions par l'embellissement horticole des lieux à la vue du public ainsi que l'entretien paysager;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des offres de service pour l'année 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service du 17 février 2022 de Paysagistes Val-St-François Inc. pour un montant total de 5 500,00\$ excluant les taxes, à savoir :

- montage, fourniture et arrosage de 6 arrangements floraux à l'hôtel de ville ;
- montage, fourniture et arrosage de 2 arrangements floraux à l'entrée du stationnement du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.
- montage, fourniture et arrosage de 28 jardinières installées à des poteaux de lumières sur les rues Principale et de l'Église ;

**ET** d'accepter l'offre de service du 17 février 2022 de Paysagistes Val-St-François Inc. au montant de 2 980,00\$ excluant les taxes pour l'entretien paysager annuel des aménagements de l'hôtel de ville, du centre communautaire France-Gagnon-Laprade, du parc des Pionniers et de la station de pompage no 5 incluant l'ajout de fleurs annuelles et de paillis.

**ADOPTION : 6 POUR**

**COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION**  
**COMPTES A PAYER DU 08 FÉVRIER AU 06 MARS 2022**

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202200090 (C)	9474		2022-02-12	73	COMBEQ	804,83 \$
202200091 (C)	9475		2022-02-15	24	BELL Canada	697,88 \$
202200092 (C)	9476		2022-02-15	37	HYDRO-QUEBEC	5 147,81 \$
202200093 (C)	9477	I	2022-02-09	37	HYDRO-QUEBEC	3 101,24 \$
<b>Total des paiements</b>						<b>9 951,76 \$</b>

**COMPTES A PAYER SÉANCE DU 07 MARS 2022**

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202200094 (I)	9485		2022-03-08	24	BELL Canada	706,07 \$
202200095 (I)	9492		2022-03-08	26	CAMIONS INTER-ESTRIE 1991 INC.	588,65 \$
202200096 (I)	9504		2022-03-08	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	171,31 \$
202200097 (I)	9513		2022-03-08	37	HYDRO-QUEBEC	523,04 \$
202200098 (I)	9514		2022-03-08	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	298,94 \$
202200099 (I)	9529		2022-03-08	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	68 180,66 \$
202200100 (I)	9531		2022-03-08	41	PETITE CAISSE	236,20 \$
202200101 (I)	9533		2022-03-08	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	226,43 \$
202200102 (I)	9486		2022-03-08	51	BELL MOBILITE	96,50 \$
202200103 (I)	9550		2022-03-08	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	3 828,87 \$

202200104 (I)	9552	2022-03-08	54	TARDIF DIESEL INC.	900,96 \$
202200105 (I)	9480	2022-03-08	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	1 239,44 \$
202200106 (I)	9522	2022-03-08	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	172,46 \$
202200107 (I)	9546	2022-03-08	99	SOCIETE ASSURANCE AUTOMOBILE	9 433,42 \$
202200108 (I)	9543	2022-03-08	101	SGMR DU VAL-SAINT-FRANCOIS	784,03 \$
202200109 (I)	9558	2022-03-08	117	VISA DESJARDINS	126,42 \$
202200110 (I)	9544	2022-03-08	145	SHERLENN INC.	681,14 \$
202200111 (I)	9488	2022-03-08	173	CABLE-AXION INC.	5,76 \$
202200112 (I)	9508	2022-03-08	201	GREAT WEST	3 539,72 \$
202200113 (I)	9505	2022-03-08	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	35,00 \$
202200114 (I)	9537	2022-03-08	276	REVENU DU Canada	6 055,99 \$
202200115 (I)	9535	2022-03-08	277	RETRAITE QUÉBEC	1 064,90 \$
202200116 (I)	9538	2022-03-08	278	REVENU DU QUEBEC	15 424,94 \$
202200117 (I)	9542	2022-03-08	300	SANI ESTRIE INC.	10 714,25 \$
202200118 (I)	9540	2022-03-08	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	7 342,30 \$
202200119 (I)	9493	2022-03-08	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	2 652,36 \$
202200120 (I)	9516	2022-03-08	435	J.P. CADRIN ET ASS. INC.	12 267,83 \$
202200121 (I)	9530	2022-03-08	454	ORIZON MOBILE	178,95 \$
202200122 (I)	9545	2022-03-08	455	SINTO INC.	325,38 \$
202200123 (I)	9491	2022-03-08	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANCOIS	427,20 \$
202200124 (I)	9532	2022-03-08	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	10 949,32 \$
202200125 (I)	9551	2022-03-08	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	438,58 \$
202200126 (I)	9528	2022-03-08	536	MEGABURO	227,86 \$
202200127 (I)	9536	2022-03-08	540	RETRAITE QUÉBEC	2 713,00 \$
202200128 (I)	9525	2022-03-08	723	MARCHE ST-FRANCOIS	2 264,20 \$
202200129 (I)	9495	2022-03-08	819	CONSTRUCTION ALAIN MORIN INC.	3 739,26 \$
202200130 (I)	9534	2022-03-08	853	PUROLATOR INC.	12,38 \$
202200131 (I)	9523	2022-03-08	877	LINDE CANADA INC.	272,00 \$
202200132 (I)	9556	2022-03-08	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	406,91 \$
202200133 (I)	9494	2022-03-08	907	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	686,95 \$
202200134 (I)	9501	2022-03-08	965	DUPUIS MARYSE	170,48 \$
202200135 (I)	9518	2022-03-08	1016	LARAMÉE MONIA	274,25 \$
202200136 (I)	9517	2022-03-08	1041	JOLIN VANESSA	774,60 \$
202200137 (I)	9487	2022-03-08	1111	BRUNEAU AMELIE &	100,00 \$
202200138 (I)	9520	2022-03-08	1117	LES SERVICES EXP INC.	850,82 \$
202200139 (I)	9511	2022-03-08	1161	GROUPE ADE ESTRIE INC	1 629,78 \$
202200140 (I)	9509	2022-03-08	1194	GRENIER MATHIEU	1 166,67 \$
202200141 (I)	9503	2022-03-08	1231	EQUIPEMENT MOORE LTEE	153,30 \$
202200142 (I)	9559	2022-03-08	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	24,95 \$
202200143 (I)	9502	2022-03-08	1269	ENERGIE SONIC INC.	1 445,83 \$
202200144 (I)	9500	2022-03-08	1274	DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE	525,34 \$
202200145 (I)	9519	2022-03-08	1357	LAROCHELLE MARYSE	459,30 \$
202200146 (I)	9489	2022-03-08	1358	CAIN LAMARRE SENCLR	395,38 \$
202200147 (I)	9490	2022-03-08	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	607,44 \$
202200148 (I)	9547	2022-03-08	1366	SOLUTIONS SUPÉRIEURES LTÉE	139,97 \$
202200149 (I)	9498	2022-03-08	1367	DESLANDES PIER-ETIENNE	244,34 \$
202200150 (I)	9553	2022-03-08	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	211,55 \$
202200151 (I)	9484	2022-03-08	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	400,56 \$
202200152 (I)	9524	2022-03-08	1398	LOISELLE KELLY	100,00 \$
202200153 (I)	9515	2022-03-08	1405	INDUSTRIELLE ALLIANCE	631,60 \$
202200154 (I)	9482	2022-03-08	1406	BAERT OLIVIER &	510,51 \$
202200155 (I)	9512	2022-03-08	1407	HOULE MATHIEU	285,51 \$
202200156 (I)	9478	2022-03-08	1408	9213-9213 QUEBEC INC.	1 810,55 \$
202200157 (I)	9481	2022-03-08	1415	BACHAND JASON	100,00 \$
202200158 (I)	9496	2022-03-08	1417	COUCHE-TARD 1112	822,40 \$
202200159 (I)	9483	2022-03-08	1418	BANQUE DE MONTREAL - BMO	576,06 \$
202200160 (I)	9549	2022-03-08	1419	ST-PIERRE MARIE-NOEL &	893,09 \$
202200161 (I)	9548	2022-03-08	1450	ST-LAURENT NATASHA	1 511,48 \$
202200162 (I)	9479	2022-03-08	1451	ALLAIRE MAYLISSA	1 194,72 \$
202200163 (I)	9541	2022-03-08	1453	ROY SIMON	677,14 \$
202200164 (I)	9510	2022-03-08	1456	GRONDIN-GLAUDE MARIE-SOPHIE	100,00 \$
202200165 (I)	9499	2022-03-08	1500	DRE SUZANNE LECOMTE	572,00 \$
202200166 (I)	9507	2022-03-08	1509	GAUDETTE PHILIPPE	1 058,74 \$
202200167 (I)	9497	2022-03-08	1510	CROCHETIERE JESSY &	100,00 \$
202200168 (I)	9557	2022-03-08	1511	VIENS AUDREY &	100,00 \$
202200169 (I)	9506	2022-03-08	1512	FORTIER JENNY &	100,00 \$
202200170 (I)	9554	2022-03-08	1513	TRIFIRO CATHERINE &	100,00 \$
202200171 (I)	9521	2022-03-08	1514	LEWIS CYNTHIA	100,00 \$

202200172 (I)	9555	2022-03-08	1515	TRUDEAU EMILIE &	100,00 \$
202200173 (I)	9527	2022-03-08	1516	MARTIN CAROL ANNE	100,00 \$
202200174 (I)	9539	2022-03-08	1517	RICHARD CATHERINE & BELANGER CARL	100,00 \$

**Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000**

**191 157,94 \$**

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001 20 544.62\$**  
**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002 12 203.86\$**

**090-03.2022 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer au montant de 191 157,94\$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

**ET QUE** la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

**ADOPTION : 6 POUR**

**\*\*\* 15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité.

**\*\*\* 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**091-03.2022 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h03.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

\_\_\_\_\_  
Adam Rousseau, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière

## COPIE DE RÉSOLUTION

Le 14 mars 2022

A une séance ordinaire du 07 mars 2022 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la Conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière

---

**070-03.2022 10.4 APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR LES RANGS 2 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 069-03.2022 acceptant l'offre de services professionnels pour les plans et devis et services pendant les travaux de voirie et de pavage sur les rangs 2 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres public pour les travaux de voirie et de pavage sur les rangs 2 ;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le programme d'aide à la voirie locale, dossier HCX34499.

**ADOPTION : 6 POUR**

*Vraie copie certifiée conforme*

Sylvie Champagne,  
Directrice générale greffière-trésorière